

**UNIVERSITE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE
CONFERENCES “SAVOIRS POUR TOUS” 2003/2004**

Le 25 septembre 2003

**LE REGIME FRANÇAIS DE RETRAITE PAR REPARTITION
EST-IL EQUITABLE ?**

**Par M. Bernard POIRINE
Maître de conférences à l'Université de la Polynésie française**

Le système de retraite par répartition français est en crise, et la plupart des pays développés ont déjà pris des mesures pour faire face aux conséquences des évolutions démographiques défavorables constatées: allongement de la durée de vie, arrivée prochaine à la retraite de la génération du baby boom, baisse de la fécondité de cette génération par rapport à la précédente, ces trois facteurs aboutissant à une érosion dramatique du rapport actifs/retraités. Au-delà de la polémique, on recherchera quels sont les critères d'équité d'après lesquels juger les sacrifices demandés aux uns et aux autres (les retraités actuels, les actifs actuels et retraités futurs), et comment le coût de l'éducation des enfants a affecté la fécondité des jeunes générations.

Il faut en effet éviter de spolier une génération au profit d'une autre, et surtout prendre conscience que dans un système de retraite par répartition nos cotisations ne nous donnent pas droit à une créance sur la génération suivante. Bien au contraire, elles constituent une dette que nous remboursons à la génération précédente pour le coût de notre éducation (au sens large).

Nous ne pouvons donc acquérir de droits sur la richesse produite par la génération suivante qu'en élevant à notre tour des enfants. Les adultes inféconds devraient donc logiquement assurer leur retraite en cotisant à un régime par capitalisation séparé, les économies qu'ils réalisent sur les frais d'éducation (au sens large, incluant le temps passé à cette occupation) leur permettant d'ailleurs de faire cet effort financier supplémentaire, (sauf en cas de handicap grave pris en charge par la solidarité nationale).